

Décision 00-D-86 du 20 février 2001

relative à des pratiques concernant plusieurs marchés d'aménagement routier dans le département de la Somme

Posted on: 06 mars 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Sursis à statuer

Entreprise(s) concernée(s)

Colas Nord, SCREG Nord Picardie, SNC Beugnet, Lecat TPR, Jean Lefebvre, Eurovia (anciennement Cochery-Bourdin-Chausse), STAG, Entreprise de bâtiment et de travaux publics Paul Lhotellier (EBTP)

Lire

le texte intégral de la décision

